

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

☐ Remplir la fiche sanitaire de liaison ci-jointe (possibilité de la remettre sous pli fermé à l'attention du Directeur du Centre de loisirs)

N° sécurité sociale auquel est rattaché l'enfant : -----

Mutuelle : -----

Nom de la personne à prévenir en cas d'absence des parents : -----

----- ☎ : -----

AUTORISATION DE SORTIE

j'autorise je n'autorise pas

mon enfant ----- à sortir seul du centre à 17h00.

Désigner ci-après les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant : -----

----- ☎ : -----

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

centre de loisirs : ☎ 02.97.05.57.07 alsh@caudan.fr

mairie : ☎ 02.97.80.59.20 regies@caudan.fr

Horaires de fonctionnement : 9h00 - 17h00 (accueil possible le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 19h00) pour les enfants de 3 à 12 ans.

Tarifs : Pour les Caudanais application de tarifs basés sur le quotient familial (grille tarifaire jointe).

Si vous êtes allocataire CAF vous devez fournir votre numéro d'allocataire et l'attestation récente de quotient familial obtenue sur le site caf.fr.

Si vous n'êtes pas allocataire CAF une attestation de quotient familial récente de la caisse dont vous dépendez. A défaut de communication des informations nécessaires au calcul du QF, le tarif 4 sera appliqué, il n'y aura pas de rétroactivité possible.

Pour les non caudanais : tarif plein (grille tarifaire jointe).

Possibilité de 1/2 journées sans repas uniquement pour les petites vacances. Le repas de midi et le goûter sont fournis sur place.

REGLEMENT INTERIEUR (copie sur demande)

☺ L'inscription au centre de loisirs municipal implique l'acceptation du règlement intérieur.

☺ La bonne tenue et la discipline sont de rigueur au centre.

☺ Les dégâts occasionnés volontairement par les enfants seront à la charge des parents.

☺ En cas de manquement grave à la discipline, les enfants concernés recevront un avertissement oral de la direction du centre, tandis que les parents recevront un avertissement écrit. Deux avertissements vaudront renvoi du centre aéré.

☺ Afin d'assurer la gestion des repas et activités, toute absence d'un enfant inscrit devra immédiatement être signalée à la direction. Les parents seront remboursés avec un justificatif médical.

☺ **Chaque enfant sera accompagné de son représentant légal jusqu'à la salle d'animation pour le pointage.**

☺ A l'intérieur du centre, la Commune est assurée en responsabilité civile. Cette assurance ne couvre pas l'enfant qui se blesse lui-même. Si les parents n'ont pas d'assurance extrascolaire, il leur est vivement conseillé de contracter une assurance individuelle.

☺ La Commune n'est pas responsable des vêtements et objets perdus, volés ou détériorés par les enfants au cours de leur séjour. Il est également demandé de marquer les vêtements des enfants.

➔ Pièces à joindre obligatoirement à l'inscription :

☒ Joindre l'attestation de quotient familial de moins de 2 mois de la caisse dont vous dépendez

☒ Attestation de CAF AZUR si vous en êtes bénéficiaire

☒ Fiche sanitaire de liaison avec les dates précises de vaccinations. (Le certificat médical n'est plus obligatoire)

☒ une photo

❶ **Toutes les inscriptions sont à faire sur le portail famille. (avant le lundi soir 0h00 pour les mercredis et avant le mercredi soir 0h00 pour les vacances scolaires.**

❶ Les jours de plage et de piscine, apporter 1 serviette, 1 maillot, 1 bonnet de bain et de la crème solaire.